

bilière. Cette circonstance fortuite fut une véritable bénédiction pour la rivière Rouge. Naguère, les conventions étaient presque toujours verbales. Il n'est que juste de dire à l'honneur des anciens que ce n'est que très exceptionnellement qu'on manquait à pareil engagement verbal. D'ordinaire, on se rendait au bureau de la compagnie de la Baie d'Hudson, et le greffier préposé à la garde du livre terrier y mettait une brève note, indiquant le nom du nouvel acheteur. Toutes ces inscriptions furent, lors de la délivrance des titres, acceptées par le gouvernement fédéral comme faisant foi. Si par hasard le statut des fraudes avait été introduit en Angleterre avant 1670, toutes ces ventes orales et ces inscriptions au registre, sans la signature du vendeur, n'auraient eu aucune valeur. Hâtons-nous de dire que l'acte de cession de lord Selkirk réserve à la compagnie de la Baie d'Hudson tous ses pouvoirs judiciaires et législatifs, comme seigneur suzerain du pays. Le titre de Selkirk *in se* ne comporte pas d'autres conséquences que celles d'un simple contrat de vente, soumis aux lois, portées par la compagnie de la Baie d'Hudson. Lord Selkirk s'engageait à réserver un dixième de ses terres pour être divisées, le cas échéant, entre les anciens serviteurs de la compagnie à raison de deux cents acres pour chacun, et mille acres pour tout officier chargé d'un poste de traite. De plus, Selkirk promettait d'établir dans son territoire au moins mille familles dans l'espace de dix ans. Des écrivains mal renseignés n'ont vu en Selkirk qu'un visionnaire et un exalté en quête de vaine gloire. Sans doute, coloniser si loin de tout contact avec la civilisation était une entreprise qui demandait un effort soutenu et une organisation puissante. Selkirk avait pourvu à l'un et à l'autre. Fondateur d'une colonie, il n'épargna ni son temps ni sa bourse; les débuts furent orageux et pleins d'imprévu, comme bien on le pense. Les luttes fratricides entre les deux compagnies de traite paralysèrent son action bienfaisante. L'esprit belliqueux de quelques officiers de la compagnie du Nord-Ouest se donna carrière contre les paisibles colons de la rivière Rouge, et ils furent enveloppés dans les mêmes sentiments d'hostilité que la compagnie rivale. Il importe de ne pas perdre de vue ce fait si grave, en portant un jugement sur l'œuvre désintéressée de ce grand seigneur. Selkirk sera toujours considéré par l'historien impartial comme un grand bienfaiteur de l'Ouest canadien. Les colons que ces temps orageux ne découragèrent pas s'enracinèrent dans le sol, et ont laissé de nombreux descendants dans le pays. Ils constituent avec les métis français les pionniers de l'Ouest. Dès que les métis prirent contact avec les montagnards écossais de Selkirk, ils se lièrent d'amitié avec eux, et s'intéressèrent à leur sort. Touchés de la profonde misère où les avaient plongé les malheurs de cette époque, ils se chargèrent de les amener